

Toulouse le 17 mars 2020

Monsieur Etienne GUYOT  
Préfet de la Région Occitanie  
Préfet de Haute Garonne  
1, Place St Etienne  
31 038 TOULOUSE Cédex 09

**Objet :** Épidémie de Coronavirus

Monsieur le Préfet,

Le Président de la République vient d'annoncer un confinement général pour au moins 15 jours. Cette mesure est essentielle pour lutter contre la pandémie du COVID-19 et nous place dans un contexte de très grande urgence. Les personnes en situation de précarité sont très vulnérables et nous partageons une extrême inquiétude quant aux enjeux vitaux qu'aura la maladie sur eux.

Il a également été rappelé, par le Président de la République, la nécessité de prendre soin des plus fragiles et notamment les personnes en grande précarité, « il faut qu'ils puissent être nourris, protégés (...) ».

La réunion téléphonique qui s'est tenue hier entre les réseaux associatifs, les services de l'Etat, l'ARS et la Ville a pu mettre en évidence les efforts faits en ce sens. Ainsi, dans quelques jours, un premier lieu de desserrement verra le jour dans les locaux d'un ancien centre d'hébergement d'urgence. Un autre lieu pourrait également être ouvert. Il semble également que des démarches permettant une ouverture H24 de structures d'hébergement soit lancée. Cette démarche participe à la protection des personnes et de la population en général et nous espérons qu'elle puisse être très élargie.

Nous sommes cependant inquiets de la potentielle diminution des capacités d'hébergement. D'une part, le risque de fermeture d'hôtel est avéré. Une vingtaine de familles pourrait être concernée à très brève échéance et d'autres établissements pourraient suivre. D'autre part, la nécessité de mettre en place une chambre ou plus, permettant le confinement dans les structures d'hébergement, amènera à une reconfiguration des conditions d'accueil. Nous savons que cela a déjà pour conséquence la diminution des capacités d'accueil (limitation des chambres doubles, gel de chambres simples,...). Enfin, l'absentéisme est déjà une réalité pour les établissements, on peut parfois déjà l'évaluer à près de 50%, avant même une propagation importante de la maladie au sein des professionnels. Le fonctionnement dégradé des établissements pourrait amener à une limitation de l'accueil voire à la fermeture de certaines structures. Si nous vous alertons à partir de la situation toulousaine, l'ensemble de nos inquiétudes et de nos propositions sont à entendre pour l'ensemble des départements de la région.

Nous sommes également inquiets de l'impossibilité de maintenir l'ouverture de différents lieux, notamment des accueils de jour mais également des accueils de nuit, pour des questions d'effectifs mais également sanitaires. En effet, ces lieux de regroupement ne permettent pas le respect des gestes barrières et donc la protection des personnes. De plus, les organismes employeurs sont responsables de la santé des salariés au travail et ne peuvent maintenir ces conditions dans le contexte de pandémie.

Nous sommes inquiets de la situation des personnes toujours à la rue. D'une part, ils sont exposés et potentiels transmetteurs du virus. D'autre part, le fonctionnement en mode dégradé d'un certain nombre de services pourrait avoir comme conséquence le desserrement du lien et donc de la veille sanitaire. Enfin, la rue n'est pas un espace de confinement et nous nous interrogeons sur la situation de ces personnes à l'heure où se réduit la liberté de circulation.

**Nous proposons que puissent être mobilisés ou réquisitionnés très vite de nouveaux lieux permettant un accueil individualisé. Il s'agit prioritairement des hôtels mais également des capacités libérés d'internat, résidences étudiantes, etc.** De nombreuses familles pourraient dès maintenant être accueillies de façon totalement autonome dans des résidences type appart'hôtel avec un budget pour leur alimentation, permettant de libérer des capacités d'accueil plus « accompagnées » ainsi que du temps d'intervention sociale. Monsieur le Président de la République a d'ailleurs cité la possibilité de réquisitionner des hôtels au bénéfice des personnels soignants. Le mode opératoire reste le même. Cette mobilisation permettrait d'une part de répondre à la diminution de capacité d'hébergement actuelle en lien avec le desserrement des chambres collectives. L'évaluation de ce besoin peut être faite rapidement grâce à la connaissance qu'ont vos services du dispositif. D'autre part, elle permettrait de préserver les familles actuellement logées dans des hôtels risquant la fermeture. Enfin, elle permettrait l'accueil et la protection des personnes restées à la rue, dont la vulnérabilité est accentuée par la reconfiguration des outils de la veille sociale, tout en concentrant les moyens d'accompagnement sur les publics les plus vulnérables

Nous proposons également que les services locaux de l'État participent à la constitution d'une réserve sociale. Des réflexions sont actuellement en cours au niveau national. Localement, les réseaux URIOPSS et FAS ont débuté un travail avec des centres de formation occitans.

Nous réitérons la proposition de mobiliser la cuisine centrale afin d'assurer l'alimentation de chaque personne prise en charge. En effet, les structures doivent faire face aux conséquences de la crise sur certains de leurs partenaires, notamment les services d'aide alimentaire. De plus, il s'agit de pouvoir assurer une distribution de repas en limitant la manipulation et le service collectif. Un service en chambre sur plateau individuel semble le plus approprié. Enfin, il s'agit également d'anticiper la limitation des déplacements et de l'impossibilité pour les personnes à l'hôtel ou en gymnase de se rendre au restaurant social.

Nous sommes inquiets de la capacité des équipes de maraudes à rester mobilisées, en raison de la diminution des effectifs tant bénévoles que salariés. Une mutualisation de ces équipes serait sans doute très opérante et facilitante.

Nous réitérons la proposition de permettre à tous, quel que soit le lieu de vie, l'accès à l'eau pour assurer la faisabilité des gestes barrières. La coordination de la distribution d'eau avec la Ville nous semble nécessaire.

Nous sommes inquiets quant à la continuité des soins pour les personnes souffrants déjà de plusieurs pathologies, notamment au regard de la réorganisation des services de soins. Ces personnes sont d'autant plus vulnérables au virus.

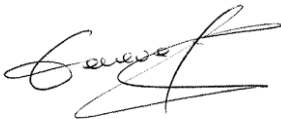
Pour rappel, le secteur social n'est toujours pas prioritaire ni pour l'attribution de masques ou pour bénéficier de modes de garde et/ou scolarisation des enfants. Ce sont des freins au maintien des activités. Nous espérons que vous nous confirmerez que ces personnels auront le droit de circuler afin de pouvoir atteindre leurs sites de travail.

Nous rappelons que les associations, engagées et mobilisées, ont besoin d'être soutenues et de disposer des financements nécessaires. Vos services nous ont assurés que les CHRS pourraient disposer dans les tout prochains jours des trois premiers douzièmes de leur dotation globale de financement. Nous rappelons que sans cela, certaines associations pourraient être dans l'incapacité de régler leurs charges et de répondre à leur mission.

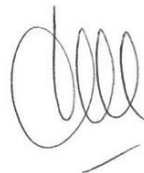
Nous vous confirmons, Monsieur le Préfet, que nos réseaux et à travers eux, les acteurs opérationnels, sont mobilisés pour essayer d'apporter une réponse aux personnes en situation de grande exclusion et à la rue dans cette période d'épidémie. Nos inquiétudes sont grandes dans un contexte inédit. C'est dans une démarche collaborative que les institutions et les associations pourront, ensemble, gagner cette guerre.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir recevoir Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Geneviève Genève  
Co-coordinatrice du CIAT



Marie-Hélène Bouygues  
Présidente de la FAS Occitanie



Sylvie Chamvoux  
Directrice Fondation Abbé-Pierre  
Agence Occitanie



Guillaume FRITSCHY  
Directeur URIOPSS Occitanie



Thomas Couderette,  
Cofondateur du CEDIS



**Copie à :**

- *Monsieur le Ministre*
- *Madame la Sous-Préfète*
- *Madame la Présidente de la région Occitanie*
- *Monsieur le Maire de Toulouse*
- *Monsieur le Maire adjoint aux affaires sociales de Toulouse*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute Garonne*
- *Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale*
- *Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de Haute Garonne*
- *Monsieur le Défenseur des Droits*